

« OPAH volet copropriétés »

Fiche
outil



Une aide pour qui ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un **dispositif d'intervention global sur un périmètre ciblé**, souvent à l'échelle EPCI. Elle peut contenir un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et vise alors un périmètre plus restreint au sein d'une zone urbaine.

Ces opérations comportent divers types d'intervention sur l'habitat privé et peuvent contenir un **volet copropriétés en difficulté et/ou copropriétés** (saines et fragiles).

Une aide pour quoi ?

Suite à une étude pré-opérationnelle (voir fiche outil), la signature d'une convention de ce type **permet de définir un programme global** (volets urbain, immobilier, foncier, énergie, habitat indigne...) **et d'accéder aux diverses aides aux travaux de l'Anah pour l'ensemble des types d'habitat et d'occupation**, dont les copropriétés (dont le volet peut viser les copropriétés en difficulté et/ou les copropriétés saines et fragiles).

Aides			
Travaux pour les copropriétés en difficulté ou saines et fragiles (MPR Copros)	25 à 50% du montant des travaux HT (pour l'ensemble des logements, sans plafond pour les copropriétés en difficulté vs. 25 000 euros pour les copropriétés MPR)	+ Prime Copropriété fragile 3000€/logement + Bonus BBC 500€/logement + Bonus Sortie de passerie énergétique 500€/logement + Prime PO modeste de 1500€ ou PO très modeste de 3000€	<u>Pour les copropriétés en difficulté :</u> + majoration à hauteur du cofinancement local (ex. 5% Anah si la collectivité finance 5%) + 100% du montant des travaux « urgents » (si arrêté d'insalubrité ou de péril)
Aide à l'ingénierie	Suivi-animation : 50% d'un plafond de 250 000 euros/an	Pour les copropriétés en difficulté : • Aide au redressement de la gestion (5000€/bât/an + 150€/lot pour les copros de +30 lots) • Gestion Urbaine de Proximité (jusqu'à 450€/lot/an)	

L'OPAH-RU avec volet copropriétés doit s'articuler avec d'autres interventions urbaines (ex. aménagements) **et peut s'articuler avec d'autres outils**, notamment de portage immobilier (voir fiche « outils portage ») et/ou des outils coercitifs (voir fiche « outils coercitifs »)

Pour plus de détails, veuillez contacter votre DDT-Anah

Fiche outil : « OPAH volet copropriétés »

PAC Copro
DREAL Grand Est

